

D-2 REGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-2 Plans thématiques

D-2-2-5 Santé / Risques / Sécurité D-2-2-5-1 Zones de vigilance Air/bruit lignes HT/THT

Plan D-2-2-5-1.09

Cintré / La Chapelle-Thouarault

Elaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022

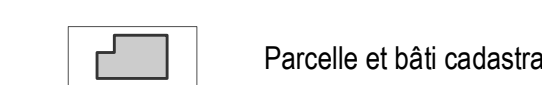
Echelle : 1/10 000
Décembre 2022



Éléments de contexte



Limite communale



Parcelle et bâti cadastral

Zones de vigilance Air/Bruit - Lignes HT/THT

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur la métropole (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas toutes dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

Zones de vigilance liées aux lignes électriques (servitude I4) Haute et Très Haute Tension (HT/THT)

lignes aériennes

Axe de la servitude (400kV)

Emprise de 75m. de part et d'autre de l'axe

Axe de la servitude (225kV)

Emprise de 50m. de part et d'autre de l'axe

Axe de la servitude (63 et 90 kV)

Emprise de 25m. de part et d'autre de l'axe

lignes souterraines

Axe de la servitude (225kV)

Emprise de 10m. de part et d'autre de l'axe

Axe de la servitude (63 et 90 kV)

Emprise de 5m. de part et d'autre de l'axe

Zones de vigilance Air/Bruit

Axe viaire définissant la disposition

Emprise de 50m. de part et d'autre de l'axe (catégorie 3)

Emprise de 75m. de part et d'autre de l'axe (catégorie 2)

Emprise de 100m. de part et d'autre de l'axe (catégorie 1)

Sources : © RTE 2018 ; © CC35 (classement sonore des voies), 2016 ;
© DGFIP (cadastre), 2017 ; © Rennes Métropole (SIG) (données PVI), juil 2018 ;
© Ville de Rennes (fond de plan topographique général), déc 2019
Réalisation : © Rennes Métropole (DAU/SPU), déc 2022
Logiciel SIG : ArcGIS 10.2.1
Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)
0 250 500 m.

